

2014-UNAT-479, Gehr

Décisions du TANU ou du TCNU

UNAT considered the Secretary-General's appeal, specifically as to whether Mr Gehr was prejudiced or discommoded by the fact that his rebuttal was conducted by the rebuttal panel established in 2011. UNAT did not find that Mr Gehr's obligation to engage with a panel established pursuant to ST / AI / 2010/5 était, en soi, suffisant pour mériter une attribution de compensation, en l'absence de préjudice ou de préjudice spécifique qui en découle. Unat a jugé que la violation n'était pas d'une gravité suffisante pour mériter une sentence compensatoire. UNAT a autorisé l'appel et annulé le jugement de l'UND dans son intégralité.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

M. Gehr a contesté la décision de finaliser son évaluation de la performance deux ans après la fin du cycle pertinent. Il a également contesté la décision d'avoir la réfutation de son rapport d'évaluation du rendement 2009-2010 mené par les membres du panel de réfutation d'une liste qui n'avait pas été établie conformément à la SEC. 14. 1 de ST / AI / 2002/3. Undt a confirmé la demande, accordé une rémunération pour la violation des droits de procédure et le retard démesuré dans l'émission de l'évaluation du rendement et du rapport de réfutation et a ordonné son jugement dans le dossier officiel de M. Gehr.

Principe(s) Juridique(s)

Gauche délibérément vide

Résultat

Appel accordé

Applicants/Appellants

Gehr

Entité

ONUDC

Numéros d'Affaires

2014-553

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

10 Mai 2015

President Judge

Juge Faherty

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Gestion de la performance

Réfutation

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/2002/3
- ST/IA/2010/5

Jugements Connexes

UNDT/2013/135
2013-UNAT-309